CHRONIQUE RÉGIONALE

L'ÉCOLE DANS LES RUINES A DUNKERQUE

Au milieu des ruines se dresse encore le bâtiment imposant de l'Institut dunkerquois, dont la toiture a beaucoup souffert. Les ateliers de l'Ecole pratique de garçons sont intacts et de nombreux élèves y suivent les cours, en vue de devenir de bons artisans, d'excellents ouvriers.

(Ph. J. de Rx)

Au sujet de la formation des prix

Le « Bulletin officiel » des prix publie tous les arrêtés portant fixation des prix et les communications susceptibles d'intéresser à la fois les producteurs, les négociants et les consommateurs.

Nous y relevons les avis ci-après relatifs à l'établissement des factures.

1°) Mention des factures relatives aux achats effectués d'une zone (occupée ou non occupée) à l'autre.

Il avait été envisagé de ne pas inquiéter les industriels et commerçants quand les factures reçues de l'autre zone ne portaient pas les mentions exigées par l'article 35 de la loi du 21 octobre 1940, à la condition toutefois qu'ils puissent justifier avoir demandé à leurs vendeurs de porter cette mention.

Cette dérogation ne peut être désormais maintenue : la correspondance d'ordre directement commercial est, en effet, possible entre les deux zones par l'intermédiaire du secrétariat d'Etat à la production industrielle et les factures peuvent être jointes matériellement aux marchandises ou acheminées par l'intermédiaire du secrétariat d'Etat.

Les échanges interzones sont donc soumis, en ce qui concerne les mentions des factures, au droit commun.

2°) Mentions à porter sur les factures.

L'article 35 de la loi du 31 octobre 1940 dispose que les factures d'achat doivent mentionner, d'une façon distincte, **le numéro, la date et l'origine** de la décision qui autorise la dernière majoration de prix pratiquée depuis le 1er septembre 1939 ou qui fixe le prix ou prix-limite du produit considéré.

Or, sur le conseil de certains organismes professionnels, des industriels et des commerçants se sont cru autorisés à porter sur leurs factures la mention « prix en cours d'homologation » ou des mentions analogues.

Il est indispensable de rappeler de la manière la plus pressante que de telles mentions sont irrégulières et contreviennent formellement tant à la loi qu'aux dispositions très précises de la circulaire N° 1714. Ceux qui les apposent commettent à la fois une infraction aux règles de publicité des prix (art 35 et 63, et un délit de majoration illicite (art. 36, 37 et 62).

En outre, les acheteurs, commerçants ou non, qui acceptent des marchandises facturées à un prix non autorisé, s'exposent à des poursuites conformément à l'article 37 de la loi.

Les industriels, négociants et commerçants sont invités à se rapprocher de leurs associations professionnelles à l'effet d'obtenir la liste des mentions à apposer sur les factures pour être en règle avec la loi.

La répartition des engrais dans le département du Nord

Conformément aux instructions du ministère de l'agriculture concernant les conditions dans lesquelles sera faite la répartition des engrais au cours de la prochaine campagne (1er juillet 1941 au 30 juin 1942), il est porté à la connaissance des intéressés que :

1° Tout agriculteur doit, dès maintenant, s'inscrire auprès d'un fournisseur de son choix (négociant, syndicat ou coopérative agricole) avant le 03 juin, dernier délai. Il précisera à ce fournisseur la sorte d'engrais dont il désire s'approvisionner chez lui, étant entendu que chaque agriculteur ne pourra recevoir d'engrais d'une des catégories suivantes (azotés, phosphatés, potassiques, composés) que chez un seul fournisseur.

2° Les fournisseurs du Nord et du Pas-de-Calais ayant pris note des inscriptions de leurs clients du département du Nord communiqueront pour le 30 juillet, au plus tard, au **G.I.R. P. I. A. du Nord, 15, rue des Vieux-Murs, à Lille,** la liste complète des agriculteurs inscrits chez eux, en précisant la catégorie d'engrais pour laquelle ils se sont fait inscrire.

3° Toute infraction à ces dispositions risquera de priver les intéressés d'engrais au cours de la campagne prochaine et l'attention des agriculteurs, en particulier, est attirée sur le fait que l'inscription pour une même catégorie d'engrais chez plusieurs fournisseurs sera sanctionnée par la suppression de tout approvisionnement d'engrais.

4° Il est recommandé aux agriculteurs de s'adresser dans toute la mesure du possible à leur fournisseur qui leur a fait les livraisons pendant les années 1937-38 et 39, lequel pourra, plus facilement qu'un fournisseur nouveau, répartir équitablement, et suivant les prescriptions qui lui seront notifiées en temps utile, les engrais qui lui seront attribués proportionnellement aux tonnages vendus par lui au cours des années précédant la guerre.

Le prix du bois de chauffage

Les prix imposés pour les bois de feu de provenance métropolitaine sont fixés comme il suit dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais :

A) A la production, sur wagon départ, ou base équivalente, taxes exclues : 1° Bois d'essences dures en quartiers, le stère, 100 fr. ; — 2° Mélange d'essences dures et tendres, en quartiers et en rondins, tout venant, le stère 90 fr. ; — 3° Charbonnette de taillis, le stère 75 fr.; id. houppier, le stère 70 fr. ; — 4° Fagots de 1 m. 33 long et de 1 m. de circonférence, 3 fr. 50 ; bourrées de 1 m. de long et de 0 m. 50 de circonférence, 2 fr. 50.

B) A la consommation : 1° Vente en gros et demi-gros, par quantités de 8 à 25 stères, à prendre au chantier du vendeur, bois non scié, taxes exclues : bois d'essences dures en quartiers, le stère 172 fr. ; — Mélange d'essences dures et tendres en quartiers et en rondins, tout venant, le stèle 160 fr.

2° Prix de gros et demi-gros, par quantités de 8 à 25 stères, livré à domicile, bois non scié, taxes exclues : Le stère, 202 fr. ; mélange, le stère, 190 fr.

3° Prix de détail, par quantités de 1/10me de stère à 8 stères, à prendre au chantier du vendeur, bois scié à 3 traits, taxes exclues : le stère, 202 fr.; mélange, le stère 190 fr.

4° Prix de détail par quantités de 1/10me de stère à 8 stères, livraison faite au domicile de l'acheteur, bois scié à 3 traits, taxes exclues : le stère, 232 fr. ; mélange, le stère 220 fr.

Sciage supplémentaire : sciage à plus de 3 traits, 5 fr. de majoration par trait supplémentaire.

5° Prix de détail des fagots et bourrées à prendre au chantier du vendeur, taxes exclues : fagots de 1 m. 35 de long et 1 m. de circonférence : 7 fr.; bourrées de 1 m. de long et 0 m. 80 de circonférence : 5 fr. 80.

6° Prix de détail des fagots et bourrées, livraison faite au domicile de l'acheteur, taxes exclues : fagots : 7 fr. 95 ; bourrée : 6 fr. 75.

7° Les prix ci-dessus sont imposables dans les agglomérations éloignées des centres de production, ce qui nécessite des frais de transport par fer et par route.

Dans les agglomérations situées à proximité des centres de production qui peuvent être ravitaillées sans frais supplémentaires de transport par fer ou par route, les prix à la consommation seront à diminuer à tous les stades de la répartition gros et demi-gros et détail, d'une somme forfaitaire de 16 fr. par stère et de 1 fr. 60 par fagot et bourrée.

Le recensement des lins en tige, bruts et teillés

Le Sydnicat des rouisseurs-teilleurs de lin de la région du Nord communique ce qui suit :

Les liniculteurs et les teilleurs sont informés que, comme les années précédentes, les déclarations sont obligatoires cette année, non seulement pour se réserver la prime des lins livrés ou restant à teiller, mais aussi, et malgré la suspension de la prime pour l'année 1941-42, pour connaître les ensemencements de la nouvelle récolte qui seront communiqués sur ordre, aux autorités allemandes compétentes.

Doivent être declarés : les ensemencements en lin en 1941, sur deux imprimés modèle n° 1, dont un reste à la mairie, l'autre devant être adressé à une association agricole ; les stocks au 15 juin, en lins en paille et lins teillés, sur imprimés modèle n° II.

(N'utiliser pour ces déclarations que les nouvelles formules).

Pour bénéficier de la prime, les filasses déclarées en stock doivent être livrées pour le 30 juin. La livraison des filasses provenant des stocks de paille déclarés en stock, sera autorisée jusqu'au 20 septembre, sur demande de prorogation adressée au Syndicat. Le taux de prime pourra être inférieur si les crédits disponibles sont insuffisants.

Les dossiers de demande de prime en constitution pour des lins livrés avant le 16 juin doivent être signalés au Syndicat.

Il est important d'établir d'urgence les déclarations énoncées ci-dessus.

— Aucun contrat de vente de lin en paille aux fabricants belges n'est valable actuellement.

L'organisation d'un concours itinérant de taureaux

Un concours itinérant est organisé entre les éleveurs du département du Nord, en vue de l'attribution de primes de conservation à des reproducteurs de l'espèce bovine.

Sont admis à prendre part au concours les taureaux de plus de 15 mois, des races flamande, hollandaise et bleue du Nord inscrits au Herd-book de leur race.

La liste d'engagement sera close le 5 juillet 1941. Les éleveurs devront présenter à l'appui de leur demande d'inscription adressée M. le directeur des Services agricoles, 15, rue des Vieux-Murs à Lille :

1° Un certificat délivré par un vétérinaire agréé attestant que dans le mois précédant le concours, les animaux ont subi sans réagir l'épreuve de la tuberculine ;

2° Un certificat d'inscription au Herd-book de la race ou copie de ce document certifiée conforme par le président du Herd-book.

Vingt-neuf mille francs de prix seront répartis.

Des cours d'allemand pour les vacances aux Facultés catholiques

Les Facultés catholiques de Lille organisent des cours de vacances pour les personnes désireuses d'apprendre à parler allemand le plus rapidement possible.

Ces cours commenceront le 1er juillet et finiront le 31 octobre, à raison de deux heures de cours par semaine.

Pour le premier groupe, destiné aux personnes ayant suivi l'enseignement durant cet hiver, les cours auront lieu les **mardi et vendredi à 17 h. 30** à partir du 1er juillet.

Pour le deuxième groupe, destiné aux commerçants, ils se feront les **lundi et jeudi à 17 h. 30**, à partir du 3 juillet.

Les intéressés des deux groupes peuvent s'inscrire dès maintenant au secrétariat des Facultés catholiques, 1, rue François-Baës où la carte d'admission leur sera remise contre versement du droit d'inscription. Le secrétariat est ouvert tous les jours de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.; il est toujours fermé le samedi après-midi.

Toutes les personnes inscrites sont priées de se présenter aux Facultés catholiques le lundi 30 juin à 17 h. 30, pour prendre contact avec M. Makiakoff chargé du cours d'allemand pratique. S'il le fallait, des modifications d'horaire et des réadaptations de groupes seraient étudiées avec les intéressés.

Avis important aux agriculteurs

Les agriculteurs désireux de se livrer à la culture des plantes oléagineuses telles que les colzas et navette d'hiver et de printemps, et l'œillette, sont invités à déclarer d'extrême urgence à la direction des services agricoles, 15, rue des Vieux-Murs à Lille, pour chacune de ces cultures, la superficie qu'ils désirent y consacrer, ainsi que la quantité de semences qui leur sera nécessaire.

On ne saurait donc trop conseiller aux agriculteurs de s'orienter vers ces cultures. Là encore, leur intérêt particulier rejoint l'intérêt général. De plus, ce sera pour eux le moyen d'obtenir l'huile pour leur consommation familiale.

Les colonies de vacances pour les pupilles de la nation

L'Office départemental des pupilles de la nation se propose d'organiser en 1941, comme les années précédentes, à partir du mois de juillet, des colonies de vacances à la campagne (préventorium de Trélon) en faveur des pupilles de la nation âgés de 7 à 14 ans, déficients, mais non malades.

Les parents des pupilles désireux de faire bénéficier leurs enfants des avantages ainsi accordés, doivent adresser une demande écrite à l'Office départemental (service des pupilles de la nation), 171, boulevard de la Liberté, à Lille. Il est recommandé, dans les cas particuliers, de joindre un certificat du médecin traitant qui constituera toujours une indication pour la commission médicale de l'Office départemental chargée de choisir les enfants.

Le nombre de places disponibles étant relativement limité, il est conseillé aux familles que cette initiative intéresse, de se mettre en instance le plus tôt possible.

De la ficelle pour les planteurs de tabac

Les planteurs qui manquent de ficelle et désirent s'en procurer devront faire connaître dans le plus bref délai, à leur chef de section ou au contrôleur de leur circonscription les quantités dont ils auront besoin.

Les modalités de distribution et de paiement de cette fourniture leur seront indiquées ultérieurement.

LILLE

M. Henri Delvarre expose à la galerie Bailly

M. Henri Delvarre, l'un de nos meilleurs artistes roubaisiens comme on sait, expose du 16 juin au 6 juillet à la galerie Bailly, 44, rue Nationale, des natures mortes, des fleurs et des paysages de Flandre, de Bretagne et d'Alsace que l'on aura plaisir à voir.

Dangereuses rencontres

M. Edouard Van Antwereen, domicilié 37, rue de l'Ecole à Anvers, avait emmené dans une chambre de café, rue des Robleds, une amie de passage. Après le départ de celle-ci, il eut la désagréable surprise de constater qu'une somme de 3.000 fr. avait été soustraite de son portefeuille.

— M. Aimé Bourdon, demeurant 23, rue des Arbalétriers, à Viéville (Belgique) avait rencontré dans un débit de boissons un inconnu avec lequel il lia conversation. Au cours de celle-ci, l'idividu lui proposa d'échanger son argent français contre de la monnaie belge. L'inconnu conduisit M. Bourdon dans un café connu de lui comme possédant deux issues. Confiant, M. Bourdon lui remit 7.190 francs. L'escroc prétexta s'absenter pour aller cherche de la monnaie. M. Bourdon attend encore l'inconnu et son argent.

L'escroc au prisonnier de guerre continue à faire des dupes

Malgré la surveillance dont il est l'objet, l'escroc qui, ces jours-ci, a réussi à soutirer de l'argent, et des colis de vêtements à des femmes dont le mari ou le fils sont prisonniers en Allemagne continu de faire des dupes.

Cet individu s'est présenté lundi, chez Mme Caroline Vilain, 9, rue Gustave-Delory, et a réussi à escroquer 300 frs en colis de vêtements et de denrées. Il s'était dit envoyé par le fils de Mme Vilain, prisonnier.

NORD

Le courageux sauvetage d'un enfant qui se noyait à Courchelettes

Lundi, vers 20 h., le petit Marc Dupont, âgé de 4 ans, demeurant rue Emile-Macra, à Courchelettes, tomba dans le canal de la dérivation de la Scarpe, près de l'écluse. Une jeune fille, seul témoin de l'accident, poussa des cris de frayeur et se sauva. Mais ses cris furent entendus par M. Joseph Bourlon, 55 ans, vice-président de la Société des médaillés militaires du Douaisis, président des familles nombreuses de Courchelettes, demeurant rue Jules-Courmont.

Bien que se trouvant seul et ne sachant pas nager, M. Joseph Bourlon n'hésita pas à s'engager dans l'eau et à se diriger vers l'endroit où des bouillonnements indiquaient le point de chute de l'enfant.

Ayant de l'eau jusqu'au-dessus de la ceinture, le courageux sauveteur réussit à saisir et à ramener sur la berge l'enfant qui des tractions rythmiques rappelerent bientôt à la vie.

Deux ouvriers sont électrocutés à Cambrai

Mardi, vers 10 h. 30, une équipe d'ouvriers était occupée à l'établissement d'une voie ferrée passant de la rue de Crèvecœur à celle de Niergnies. Pour l'installation des rails, on utilisait une grue métallique qui, à un moment donné, entra en contact avec la ligne à haute tension voisine. Les deux hommes qui manœuvraient la grue furent électrocutés. L'un, Portunato Pialelli, 40 ans, habitant Bruxelles, succombait sur-le-champ. Le second, Pacciti Macrando, 24 ans, lui-aussi de Bruxelles, fut très sérieusement atteint par la décharge électrique et dut être transporté immédiatement à l'hôpital.

Un galibot est tué sous un éboulement à Ecaillon

Le jeune mineur Titiane Tonarelli, 17 ans, était occupé à la fosse Vuillemin d'Ecaillon, à dérouler du grillage pour le remblai des terres, dans une veine de petite taille. Vers 7 h., un éboulement se produisit ensevelissant le galibot. Celui-ci allait être sauvé par des compagnons de travail, quand un deuxième éboulement survint. Plusieurs équipes de sauvetage, se relayant, travaillèrent durant toute la journée, pour venir en aide à l'infortuné mineur. A 21 h. seulement, son cadavre fut dégagé.

Un noyé dans le canal de Furnes à Dunkerque

On a repêché dans le canal de Furnes à Dunkerque, le corps d'un noyé. Il s'agit de M. Octave Nevreux, âgé de 60 ans, demeurant à Malo-les-Bains, 32, rue des Ecoles, réfugié de la rue du Jeu-de-Paume, où il habitait précédemment. Accident ou suicide ? Une enquête tente de l'établir.

Une chute grave à Dunkerque

Victor Lacaes, âgé de 26 ans, travaillait dans un bâtiment proche du silo à grains lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba. Il fut conduit d'urgence à l'hôpital où l'on constata une fracture du crâne, des fractures du bassin et d'un bras. Son état est inquiétant.

Les transporteurs de viande avariée roulaient avec une auto volée

Le « Journal de Roubaix » a relaté récemment les circonstances de la saisie au hameau du « Seau » à Nieppe, d'une camionnette qui tentait de franchir la frontière belge avec plusieurs centaines de kilos de viande avariée provenant de trois porcs et de deux veaux.

Les trois automobilistes, Emile Bommel, mécanicien à Loos-lez-Lille, rue Mirabeau ; Robert Bouquet, boulanger, à Wasquehal, rue de la Vendée, et Charles Brunneghem, rue Valbert, à Marcq-en-Barœul, furent arrêtés.

Invité à faire connaître la provenance de l'automobile, Bommel, qui apparaît comme le chef de la bande, a déclaré l'avoir acheté à un Belge dont il ignore le nom à la fin du mois de mai 1940 et l'avoir payé 3.000 fr. Aucune justification n'a pu être apportée par l'inculpé.

Les trois individus ont comparu mardi devant le tribunal d'Hazebrouck. Les juges ont mis l'affaire en délibéré

Un jeune taureau est abattu dans une prairie

Des inconnus ont abattu d'un coup de marteau un jeune taureau appartenant à M. Aimable Dufour, d'Annay-sous-Lens. Ils l'ont dépecé sur place dans la prairie, mais n'en ont emporté que la moitié.

Le chien était dans la casserole

Mme Decassin, de Herrin, qui possédait un petit ratier noir et blanc s'aperçut un jour que son chien avait disparu...

...Elle interrogea sa voisine Mme Cary qui, sans ambages, déclara que le pauvre toutou était en train de cuire à petit feu dans la casserole...

Et c'était vrai. La délinquante avait attiré la bête puis l'avait tuée d'un coup de hache.

Deux femmes sont arrêtées pour manœuvres criminelles à Waziers

Dernièrement, Mme Gilberte Hubert mourait dans des conditions qui parurent suspectes au médecin.

Le commissaire de police, M. Dior, avisa le parquet de Douai qui ordonna l'autopsie. Celle-ci démontra que la malheureuse avait succombé à la suite de manœuvres criminelles. L'enquête a abouti à l'arrestation de la femme Elisa Dewarumetz, née Dhalnaut, 64 ans, et de sa fille Zoé Leclercq, 28 ans, chez laquelle la victime fut retrouvée.

PAS-DE-CALAIS

Des délégués de Boulogne et de Calais vont se rendre à Vichy

Dernièrement, la ville de Dunkerque a envoyé à Vichy une délégation qui était chargée de présenter au maréchal Pétain, chef de l'Etat, un rapport sur la situation de la ville martyre.

M. Martin, sous-préfet de Boulogne vient de demander aux délégations spéciales des villes de Boulogne et de Calais de prendre des dispositions pour envoyer à Vichy des délégations composées des personnalités de la ville et de représentants du clergé et des divers corps de métier.

Ces délégations seraient conduites par M. Paul Bacquet, conseiller national, ancien député.

A Béthune, des inconnus ont cambriolé l'entrepôt des tabacs

Au cours de la nuit, des inconnus ont pénétré par effraction dans l'entrepôt des tabacs, situé rue du Faubourg-Saint-Pry, à Béthune.

Ils enfoncèrent la porte principale, vraisemblablement avec une barre de fer. Une fois à l'intérieur du magasin, ils s'approprièrent 62 kilos de tabac.

ROUBAIX

IMAGES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI dans le cadre du "Beau Jardin"

1909-1941. Un tiers de siècle et, dans le même cadre, surgissent trois jeunes silhouettes féminines métamorphosées dans la seconde image par cette Fée capricieuse, la Mode...

(Ph. J. de Rx)

Longues robes, lourds chapeaux, images de l'an de grâce 1909, où êtes-vous ?

L'objectif vous a saisir un matin de printemps de cette année-là, au bord de la pièce d'eau du Parc Barbieux, avec « La Laiterie » pour fond de décor.

Trente-deux ans plus tard l'appareil se portait de nouveau dans le même cadre et surprenait le reflet affiné de votre propre figuration...

Ainsi, la plaque sensible a-t-elle fixé le tableau identique où posèrent trois représentants de générations différentes...

Là, trois figurantes sombres comme la nuit, massivement chapeautées et dont on ne devine même pas la pointe du soulier ; ici, trois silhouettes dégagées, à la coiffe aérée, où la jupe ne fait plus s'envoler une poussière qui n'est noble que lorsqu'elle est soulevée par le Char d'Hippolyte.

N'ouvrons pas le débat, ne nous engageons pas dans cette autre querelle des « anciennes et des modernes... »

En 1909, on recommandait à nos mères et à nos grand'mères des talons Louis XV, des jupes à taille haute, des robes de drap « pistache », de shantung « fraisé », de cachemire « plomb »... ce qui n'était point fait pour alléger leur grâce naturelle...

Vastes cloches, gros « paillassons » et touffes de plumes ou bouquets d'aigrettes émergeaient des gravures de l'époque ou poussaient les champignons des ombrelles.

Pour cette année-ci, reportez-vous aux conseils de notre consœur de la « Page de la mode ».

...Et puis, regardez notre document photographique et comparez...

Certes, bien des arbres ont grandi devant « la Laiterie » et l'ont presque masquée...

Et beaucoup d'eau a passé dans ce petit coin de l'ancien canal ou se mirent des images qui ne se ressemblent pas comme des sœurs...

Aux trois amies qui se promenaient au parc en ce printemps de 1909, nous dirons, mais *les rencontrerons-nous ?* :

« Peut-être avez-vous ri des « paniers », des « crinolines » et des « tournures » de nos propres grand'-mères ».

Et elles nous pardonneront si d'aventure, elles saisissaient dans notre hommage, une marque d'irrespect.

Aux trois autres, nous donnerons le conseil de ne pas trop sourire car, dans trente-deux ans, qui sait si on ne les trouvera pas terriblement démodées ?...

Le parc seul, à quelques détails près, offre à l'admiration de celles d'hier comme de celles de demain, la sage ordonnance et le charme continu d'un tableau immuable où la main de l'homme n'a fait que de légères retouches et, peut-être, pour toujours.

R. de T.

Un effet peu connu des restrictions

Nos cellules sont affamées de sels minéraux

Que notre alimentation actuelle soit pauvre en calories et en vitamines, nul ne l'ignore. Ce que l'on sait moins, c'est que ce rationnement nous prive aussi de certains sels minéraux indispensables à notre équilibre vital. Avez-vous remarque que vous deveniez lent, trist , paresseux, que souvent vous aviez envie de dormir, que vous digériez moins bien, que vous étiez constipé, que vous aviez des maux de tête, des courbatures, des douleurs ? C'est que tous vos organes réclament ces sels vitaux sans lesquels ils ne peuvent fonctionner normalement. Prenez chaque matin une pincée de Sels Kruschen. Cette « petite dose » contient juste ce qu'il vous faut de sels minéraux pour vous bien porter. Sous l'action de Kruschen, vous vous sentirez revivre, vous digérerez bien, vous n'aurez plus de malaises. Toutes pharmacies. Flacons à 12 fr. 50 et 20 fr. 40. 21689d

SOMME

Le conseil municipal de Glisy est dissous

Par suite de déchance, de démission et de decès, le Conseil municipal de Glisy (Somme) se trouvant réduit à un seul membre, le secrétaire d'Etat, ministre de l'intérieur, vient de prendre un arrête nommant une délégation spéciale chargée de l'administration de la commune.

JEUDI 19 JUIN :

Aujourd'hui : saint Gervais ; demain : saint Silvère.

Soleil : lever à 5 h. 48 ; coucher à 21 h. 56.

Lune : nouvelle le 24.

Sapeurs-pompiers : numéro d'appel, 303.33.

Caisse d'épargne : de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h.

Consultation des nourrissons du Comité roubaisien de protection de l'enfance : de 16 h. à 17 h., au local de la Goutte de lait.

Dispensaire d'hygiène sociale Pierre-de-Roubaix, 90, rue Edouard-Anseele : consultations pour enfants à 16 h.

Pharmacien de service de nuit : Mlle Lenfant, 15, rue du Chemin-de-Fer.

Morts pour la France

La mairie a reçu la notification officielle de la mort de plusieurs soldats roubaisiens :

M. Joffre Pattou, sergent-chef à la 2e compagnie de construction du 8e génie, décédé le 20 mai 1940, à l'hôpital militaire de Châlons-sur-Marne, qui était âgé de 25 ans, et domicilié 16, rue d'Austerlitz.

M. Adolphe Fouant, brigadier-chef au 103e régiment d'artillerie, 4e batterie, décédé le 5 juin 1940, à Senlis (Oise), âgé de 23 ans et domicilié 62, rue de Rocroy.

M. Henri Malbrancke, soldat à la 3e section des camions-réservoirs de la 901e compagnie du 1er train-auto, inhumé près de Fort-Philippe (Pas-de-Calais), âgé de 36 ans et habitant 251 bis, rue de Lannoy, fort Desprez, 29.

M. Albert Deletrain, soldat au 100e régiment d'infanterie, décédé le 17 juin 1940, à Bruley (Meurthe-et-Moselle), âgé de 29 ans et domicilié 3, rue de Belle-Vue.

Aux familles de tous ces héros, nous présentons l'expression de nos sentiments de condoléance.

Beau succès d'un musicien roubaisien au Conservatoire de Paris

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Raoul Delemotte, ancien élève de l'Ecole nationale de musique de Roubaix, vient d'obtenir, pour son premier concours, un deuxième accessit dans la classe de hautbois, au Conservatoire national, à Paris.

Ce beau succès, dont nous félicitons vivement M. Raoul Delemotte, fait honneur à son ancien professeur, M. Victor Vandeputte, ainsi qu'à l'Ecole nationale de musique et à son directeur, M. Francis Bousquet.

Etablissements Les Fils de C. Pollet

38, rue Nain

Ateliers ouverts jeudi 19 juin, à 8 h. 30.

Le paiement des secours aux personnes privées de ressources

Le paiement aura lieu au bureau de bienfaisance, dans l'ordre numérique, d'après l'horaire suivant :

Jeudi 19 juin, à 14 h., nos 1 à 440; à 15 h., nos 441 à 940; à 16 h., nos 941 à 1450; à 17 h., nos 1451 à 2180.

Vendredi 20 juin, à 8 h. 30, nos 2181 à 2680; à 9 h., nos 2681 à 3440; à 10 h., nos 3441 à 4200; à 11 h., nos 4201 à 4820; à 14 h., nos 4821 à 5360; à 15 h., nos 5361 à 5750; à 16 h., nos 5751 à 6200; à 17 h., nos 6201 à 6450.

PARIS S'MEL RESSEMELAGE

est ouvert à **Roubaix** 7, place du Trichon ; **Tourcoing**, 25, place Charles-Roussel. 21.714

Une nouvelle vente de pommes de terre nouvelles

Les détaillants seront en mesure de livrer à leur clientèle inscrite pour la récolte 1941, dans la journée du 19 juin, une ration d'une livre de pommes de terre nouvelles.

Le kilo sera vendu 4 fr. 20, soit pour la ration 2 fr. 10.

Les consommateurs remettront le ticket F de la carte de légumes secs.

Les détaillants remettront ces tickets aux grossistes pour le 22 juin, dernier délai. Ceux-ci les feront parvenir à la mairie de Roubaix, service du ravitaillement, pour le 25, avec un bordereau des livraisons effectuées.

Pour les prisonniers du Fontenoy

Nous nous faisons toujours, avec plaisir, l'écho des initiatives qui sont prises au profit des prisonniers.

Il nous est donc particulièrement agréable de signaler la formation d'un nouveau groupement qui a pris pour titre : Comité d'entr'aide aux prisonniers du Fontenoy.

Ce comité, qui a son siège 123 ter, rue de l'Alma est ainsi formé : président d'honneur : M. René Vandestienne ; vice-présidents d'honneur : MM. Henri Monnier et Paul Crépin ; président : M. Fernand Desrumaux ; vice-président : M. Emile Bernard ; secrétaire : M. Georges Noclin ; trésorier : M. P. Ternens ; directeurs artistiques : MM. Joseph Lemarchand et R. Bagein.

Le premier but de ce groupement a été l'organisation d'un concert qui aura lieu dans la salle du « Royal Loleu », mise gracieusement à la disposition du comité par M. P. Crépin, son propriétaire.

De brillants artistes ainsi qu'un orchestre réputé ont promis leur participation à cette séance dont nous publierons prochainement le programme détaillé.

Des cartes sont en vente, dès à présent dans tous les cafés du quartier. En plus de l'entrée, ces cartes donneront droit de participation à une tombola, dotée de nombreux lots, dons des commerçants du quartier.

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

SECTEUR N° 10, au Foyer d'éducation ouvrière, 178, rue Jules-Guesde :

Le mercredi 25 juin. — Rues de Lannoy 41 à 175 et 46 à 208; Saint-André, Coq-Français 117 à 235 et 84 à 214, Saint-Jean, Sainte-Thérèse.

Le jeudi 26 juin. — Rues Docrême, de Valmy, Bavai 1 à 19 et 2 à 68, Boileau, P.-de-Comines, Neuve Racine, Racine.

Le vendredi 27 juin. — Rues Jules-Guesde 1 à 203 B et 2 à 166 B, de Tunis.

Le samedi 28 juin. — Rues Demain, Ma Campagne et d'Espagne.

Le lundi 30 juin. — Rues Berthollet, Bouvines, J.-Goujon, Claude-Lorrain, des Parvenus, Hem, parvis St-Jean-Baptiste, rues J.-Bte Notte et Nicolas-Poussin.

Le *mardi* 1er juillet. — Rues Ingres 11 à 43 et 2 à 78, Payen, bd du Cateau, rues de Beaumont, Maroc, Châteaubriand, P.-Lafargue, bd de Paris, av. G.-Delory (de l'av. Lenôtre à rue Ed.-Vaillant), rues Ed.-Vaillant, Barbieux, parc Barbieux, av. Lenôtre, rues Jean-Jaurès, H.-Briet, L.-Pluquet, Duquenière, Avenir, A.-France, Cottages, bd de Douai, Lacordaire.

Le même jour 1er juillet. — Av. Bossuet, rues du Manège, H.-Bossut, Gén.-Chanzy, Havre, Pascal, Coligny, Blanqui, Dammartin, du Moulin et Daguesseau.

SECTEUR N° 11, au Foyer d'éducation ouvrière, rue Jules-Guesde, 178 :

Le mercredi 25 juin. — Rues de Lannoy 175 à 279, et 210 à 334, Malplaquet, Masillon, bd de Reims 187 à 283 et 225 à 300, rues J.-Bte Bonte, P.-Demulder, J.-Bte Vercoutère, Lesueur, E.-Motte, Pigalle, La Rochefoucault, Ingres 45 à 127 et 82 à 214.

Le jeudi 26 juin. — Place du Travail, bd de Lyon, rues Am.-Duquesne, Hil.-Fremaux, Pigouche, Meissonnier, Beaumont, des Jardins, Ph.-Delorme, imp. Poissonnier, rues B.-Palissy, G.-Delory (de la rue Vaillant à Carpeaux), H.-Regnault.

Le vendredi 27 juin. — Rues Beaumont, Puget, Carpeaux, bd de Fourmies 1 à 115 et 2 à 114, rues de Bellevue, d'Artois, Volta, Austerlitz, Saint-Charles, Phil.-Auguste et Montgolfier.

Le samedi 28 juin. — Rues Rouget-de-Lisle, Rosa-Bonheur, Potennerie, Courbet, Dupuy-de-Lôme, Jouffroy 1 à 187 et 2 à 186, Trente, Decottignies.

Le lundi 30 juin. — Rues de Maubeuge, Fabert, G.-Lefebvre, de Bourgogne, Bavai 23 à 77 et 70 à 134, de Rocroy, Lafontaine, Santos-Dumont, Duguesclin.

Le coupon N° 15 représentera 50 kilos pour les cartes blanches et jaunes et 100 kilos pour les cartes roses et vertes.

Le coupon N° 16 représentera 50 kilos mais ne sera délivré qu'aux consommateurs ne possédant pas de branchement de gaz.

Le prix du charbon est fixé à 41 fr. les 100 kilos.

POMMADE FLORENTINE

Idéale contre toutes les maladies de la peau sans exception et les plaies variqueuses. Toutes pharmacies.

UN ENFANT EST BRULÉ PAR DE L'EAU CHAUDE. — Mardi, vers 21 h. 15 le petit Pierre Lefebvre, âgé de 2 ans, domicilié 91, rue des Longues-Haies, est tombé dans une bassine d'eau chaude que sa mère venait de déposer par terre.

L'enfant fut assez sérieusement brûlé. Il a reçu des soins de M. le docteur Corbeaux.

IL FAUT BALAYER. — Le sous-brigadier Claisse a dressé un procès-verbal à M. Victor Derville, 85, rue de l'Alma, pour infraction à l'article 234 du règlement de police municipale sur le balayage.

AU PAYS DE LA SOIF. — L'agent de police Comer a mis au dépôt, mardi soir, vers 20 h. 45, Henri Tailleu, 42 ans, manœuvre, 95, rue de l'Ouest, rencontré ivre rue Pierre-Motte.

LES RETARDATAIRES. — Mardi soir, la police a dressé un procès-verbal à Mme Andrée Fournie, 38 ans, ménagère, 60, rue Pierre-de-Roubaix, qui circulait rue des Longues-Haies, vers 21 h. 30.

EN VUE DU REGROUPEMENT DES FAMILLES REFUGIÉES, pour tous renseignements, s'adresser à la mairie, 2e étage, guichet 11 bis, avant le 23 juin.

POUR VOS LAPINS

Docteur Vétérinaire **LANTOINE**

177, rue de l'Alma, Rx

Consultations de 1 à 3 h., de 5 à 7 h.

MÉDICAMENTS. 21774

CROIX

Mort en service

La mairie a été avisée officiellement du décès, à l'hôpital d'Aix, du soldat **Paul Van Mullem.**

Sa famille, domiciliée rue des Ogiers, carrière Selosse, 2, avait déjà été informée de son état de santé, fin mai dernier.

Nous lui présentons nos sincères condoléances.

La distribution des nouvelles feuilles de rationnement

La distribution des nouvelles feuilles de tickets de rationnement se poursuivra à la salle municipale des fêtes, dans l'ordre suivant :

Vendredi 20 juin, de 8 h. à 9 h., 10001 à 14150; de 9 h. à 10 h., 10151 à 14300; de 10 h. à 11 h., 10301 à 14450; de 14 h. à 15 h., 10451 à 14600; de 15 h. à 16 h., 10601 à 14750; de 16 h. à 17 h., 10751 à 14900; de 17 h. à 18 h., 10901 à 15000.

Tous les numéros au-dessus de 15000 se presenteront vendredi, à partir de 17 h. 45.

Les commandes de charbon

Les inscriptions des commandes de charbon se poursuivront dans l'ordre suivant :

Jeudi 19 juin. - Secteur n° 1, salle des consultations des nourrissons, rue de Valmy, rues de l'Allumette, Belfort, Paul-Bert, Faidherbe, Hoche, Baudin Claude-Bernard, Briqueterie, Favreul Mackellerie.

Vendredi 20 juin, rues Mulhouse, Presbytère, Raspail, Saint-Venant, Valmy, Ogiers 164 à la fin et 179 à la fin, rues des Trois-Villes, Glacière.

Le coupon n° 15 représente une valeur de 50 kilos pour les cartes blanches et jaunes, 100 kilos pour les cartes roses et vertes. Le prix du charbon est fixé à 39 fr. les 100 kilos.

LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES aura lieu les 24 et 25 juin, pour le quartier du Centre, salle des fêtes, Grand'place. Cette vérification se fera le 24 juin, de 14 h. à 17 h. et le 25 juin, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., pour les commerçants de l'alimentation

SECOURS NATIONAL. — La permanence est ouverte tous les lundis et vendredis, de 14 h. à 16 h., à la mairie, salle du rez-de-chaussée.

LE PAIEMENT DES SECOURS TEMPORAIRES aura lieu demain jeudi, à 14 h., au local habituel. Les vieillards assistés dont l'allocation a été majorée, ne devront pas se présenter à ce paiement; une note paraîtra ultérieurement dans le « Journal de Roubaix ».

WASQUEHAL

LES TICKETS POUR TRAVAILLEURS LOURDS doivent être timbrés et cachetés par l'employeur et ensuite par le service du ravitaillement. Le timbrage aura lieu à partir du samedi 21 juin, à la salle des fêtes, rue Jean-Macé.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 18 juin 1941. — N° 36.

LE NAUFRAGE DE SYLVANE

PAR CLAIRE DU VEUZIT

— Mais, c'est effrayant, Sylvane ! Vous avez tout du mauvais payeur.

— Et vous, d'un vieux grigou qui ne lâche rien de ses droits !

Cependant, en parlant, elle s'était haussée sur la pointe des pieds et lui plaquait deux bons baisers sonores sur la joue.

— Oh ! ça ne compte pas, protesta-t-il. C'est une trai lâchée par surprise ! Deux vrais baisers durent plus longtemps que ça.

Et, amoureusement, il attira sa fiancée contre lui et se paya largement, la dette et son intérêt...

De loin, tante Liliane avait aperçu ce tendre embrassement.

— Nos deux tourtereaux font un vrai mariage d'amour, dit-elle avec attendrissement. C'est ainsi que devraient se conclure toutes les unions.

— Oui, répond Claudine Duplessy, mon cousin Jacques aime véritablement votre nièce...

— Et cette chère enfant le lui rend bien... Vous ne savez pas combien elle est sincère et dévouée, ma petite Sylvane.

Une émotion mit une lueur humide dans ses yeux.

— J'étais bien malheureuse avant son arrivée à Beauval, explique-t-elle. C'est son affection qui m'a rendu le sourire et le désir de vivre.

— Oui, dit Pierre Duplessy avec conviction, c'est une brave petite fille !

— Le nom de Sylvane ne signifie-t-il pas « Messagère des Dieux » ? interroge Claudine.

— Oui, fait encore son mari. Les sylphes sont de bons génies.

— Alors, Sylvane a été à Beauval la messagère de bonheur, conclut la jeune femme. Elle a réveillé les vieux murs qui dormaient. La joie les habite à nouveau.

— La messagère de vie, pense Mme de Beauval, qui sent bien que la présence de sa nièce l'a vraiment ressuscitée.

Cependant, une pensée amère se mêle à l'émotion de la vieille dame: à peine a-t-elle retrouvé sa nièce et connu la douceur de son affection que l'enfant chérie, qui lui évoque une si chère image, va lui être enlevée. Et la pauvre femme est si peu encore habituée au bonheur qu'elle s'effare de rester seule et de perdre une fois encore cette nouvelle affection filiale qu'elle vient de découvrir.

— J'aurai du mal, maintenant, à me passer de ma petite Sylvane, explique-t-elle à ses amis, inquiète d'avoir vu glisser une larme le long de ses joues blêmes. Voyez-vous, depuis la mort de mon enfant chérie, c'est la seule affection qui soit venue à moi en toute sincérité.

— Ma pauvre amie ! balbutie Claudine tout émue de cette peine qui se laisse voir si humblement.

— Oh ! je sais, reprend la châtelaine courageusement, c'est la vie, et pourvu que Jacques tisse un ciel sans nuages autour des jours que vivra ma Sylvane à ses côtés, rien d'autre ne doit compter pour moi... Il me faut m'effacer... ma tâche est terminée et je saurai sourire quand ma chérie me quittera.

— Vous quitter, chère petite tante ! Mais pas pour longtemps, j'espère bien ! fait une voix émue que chacun accueille avec plaisir.

C'est Sylvane qui, arrivant derrière le groupe, a entendu la fin de la phrase attristée de sa vieille parente. Et l'enfant, tout émue, précise, en implorant Jacques des yeux :

— Nous ne resterons que deux mois en voyage de noces. Et après, j'ai besoin de vous, ma petite tante... Je ne puis pas perdre ma seconde maman en me mariant, alors que, jusqu'ici, j'ai été privée de toute affection.

Tendrement, elle avait passé son bras autour du cou de Mme de Beauval et l'embrassait avec effusion.

— Je veux vous garder, tantine... comprenez-vous ? Mon bonheur ne serait pas complet si je ne vous sentais pas auprès de moi, jouissant de mes baisers et partageant tous mes bonheurs... N'est-ce pas, Jacques, que vous êtes de mon avis et que vous avez aussi besoin des gâteries d'une maman ?

Le jeune homme, qui éprouvait une tendre sympathie pour Mme de Beauval et qui n'avait jamais envisagé la pensée de la priver de Sylvane, acquiesça tout de suite.

— Une maman ? fit-il avec émotion. J'en ai bien besoin moi-même, en effet. Ma mère est morte lorsque j'étais tout petit et mon père, qui était un homme d'affaires très expérimenté et très apprécié de ses clients, n'avait guère le temps de s'occuper du pauvre bambin que j'étais... Si Mme de Beauval veut bien m'accorder, à moi aussi, un peu de l'affection qu'elle porte à ma fiancée, je serais le plus comblé des hommes.

Et très respectueusement, avec élan pourtant, prenant la main de la châtelaine, il la porta à ses lèvres.

— Dites, « ma tante », demanda-t-il, voulez-vous accepter de rester avec nous ?... Voulez-vous me considérer aussi comme votre fils ?

La vieille dame était si émue qu'elle ne put retenir ses larmes. Attirant alors les deux fiancés dans ses bras, elle les serra bien fort contre elle.

— Deux enfants !... j'ai deux enfants ! murmura-t-elle. Mon bonheur est complet, puisque je suis aussi riche que la plus riche des mères...

Et chacun de se taire, tout troublé de saine émotion, tant il est vrai que les humains ont besoin de beauté et de bonté autour d'eux.

. . . .

Au loin, dans la splendeur éblouissante et douce du soleil couchant, paisiblement, scintille la rivière aux grands roseaux, où les libellules habitent parmi les nénuphars.

Fini

pour cause de mariages